

OBSERVATION 108

11 avril 2021

Bonjour,

Deja, je souhaite vous faire part de mon expérience de janvier 2018 : ayant une parcelle de terre sur Vigneux Hocquet, nous avons été démarchés par une société ayant le projet d implantation d éoliennes. un commercial est passé au domicile de mon père pour lui vanter l'intérêt financier de celles-ci, en arguant que les premiers qui signeraient seraient ceux qui en bénéficieraient. Quelques jours plus tard, il se présentait de nouveau avec le dossier en 6 exemplaires prêt à être signé.

je n ai jamais vu un contrat avec des engagements aussi importants être négocié avec autant de rapidité. Par chance, mon père âgé de 85 ans, nous en a parlé. Ce mode opératoire, qui ressemble fortement à des pratiques illégales nous a alerté et nous avons pu conseiller à mon père de ne pas signer, malgré toute la tentation financière pour lui avec sa petite retraite. D'autant que renseignements pris, nous avons eu connaissance de tous les revers de cet engagement sur le long terme. Le commercial est revenu à la charge plusieurs fois les jours suivants puis n a plus jamais donné signe de vie.

nous pouvons facilement imaginer la difficulté pour les petits propriétaires d être en capacité de réfléchir posément à l engagement qu ils prennent dans de telles conditions.

je ne parle pas bien sûr des chasseurs de prime à l'éolienne dénués de tout scrupule et qui sont rodés à ces pratiques.

Aujourd'hui, quand je lis les belles communications de ces sociétés sur leurs projets d implantations, je suis plus que réservée...

mon avis, c est aussi qu il est impératif de protéger la zone des églises fortifiées déjà bien endommagée avec les églises de Montcornet, Chaource, Tavaux cernées et dominées par une saturation d éoliennes que l on aurait jamais pu imaginer...

Il me semble étonnant de la même façon de ne pas tenir compte de la présence d une forêt domaniale d envergure et d étangs permettant le passage d espèces rares et où un rayon de protection aurait dû être déterminé tout autour. Je m interrogé sur la concertation avec la direction de l ONF.

Enfin, compte tenu de l effet de saturation lié à l industrialisation et au développement des éoliennes dans l Aisné et particulièrement l axe Laon/Montcornet/Marle, il semblerait indispensable avant tout nouveau projet d implantation d effectuer un enquête sur la qualité de vie des habitants de ces zones comme on le fait dans toutes les communes ou agglomération où on s inquiète de la santé de ses habitants.

vous remerciant de votre attention,